

2. VOTE DES SUBVENTIONS 2025 (délibération n° 2025-006)

Après étude des demandes de subvention au titre de 2025 par la commission des finances, le conseil municipal a validé les propositions de la commission qui se traduit par le maintien ou la baisse du montant de la subvention, voir la non-attribution de subvention pour certaines associations. Il est à signaler que certaines associations ont fait le choix de ne pas présenter de demande de subvention.

Cette année, un mode de calcul différent a entraîné une diminution du montant pour certaines associations. Par ailleurs, compte tenu des réserves financières de certaines associations, il paraît inopportun d'accorder une subvention en 2025.

Connaissant la complexité de la gestion d'une association, le conseil ne manquera pas d'examiner toute nouvelle demande de subvention en cas de difficultés financières. Pour toute demande de subvention, il sera nécessaire de compléter le cerfa n° 12156*06 afin de respecter la législation.

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

- ADMR Les Bois d'Anjou – LA PLAINE	500 €
- Tennis Club Plainais	560 €
- APEL La Plaine	1 500 €
- Familles Rurales (Association)	500 €
- Familles Rurales (Centre de loisirs)	4 500 €
- Familles Rurales (Passerelle)	200 €
- Boc'EnBulle	3 000 €
- FNATH	80 €
- Collège / Ecole Primaire St Jean – VIHIER	150 €
- Asso. Socio Educative – Collège Vallée du Lys	160 €
- ADAPEI (Cholet)	50 €
- La Ligue contre le cancer	50 €
- Fondation du Patrimoine	200 €
- Secours catholique	50 €
- Association Loisirs Pluriel Cholet	244 €
- CCAS Lys Haut Layon – Espace Ligue contre le cancer	136 €
- France Victimes 49	50 €
- Association Solidarité Femmes 49	50 €

Pour la demande relative au financement d'une Ecocyclerie sur le territoire de Vihiers, une rencontre est programmée prochainement.

3. TARIF LOCATION DE LA SALLE MULTISPORTS POUR LES ASSOCIATIONS UTILISATRICES EXTÉRIEURES (délibération n° 2025-010)

Monsieur Michel Chauveau rappelle la délibération n° 2024-055 en date du 15 juillet 2024 qui fixait le prix de la location de la salle multisports à l'association ABC Badminton, au prix de 50 € par mois pour deux créneaux d'utilisation par semaine.

Une autre association, Futsal les Cerqueux, a sollicité auprès de la municipalité un créneau pour occuper la salle multisports pendant les travaux de la salle des Cerqueux. C'est pourquoi le planning d'utilisation a été revu : il est prévu un créneau hebdomadaire par association. Ainsi le conseil municipal a décidé de rapporter la précédente délibération et de fixer le prix de la location à 25 euros par mois, par associations (ABC Badminton et Futsal les Cerqueux) à compter du mois de février 2025. La location est autorisée durant toute la période de construction de la nouvelle salle des Cerqueux.

4. MISE EN PLACE DU LABEL APICITÉ ET D'UNE JOURNÉE D'ANIMATIONS SUR LA COMMUNE

La municipalité et M. Emeric Herlan organiseront le samedi 3 mai une journée d'animations. Des ateliers seront proposés : bricolage, réalisation de boutures, sensibilisation à la lutte contre le frelon asiatique... Cette

journée sera la continuité d'activités proposées en amont aux enfants de l'école. Des rencontres sont déjà programmées avec l'ensemble des partenaires pour élaborer un programme.

5. VILLAGES FLEURIS ÉDITION 2025

La commission se réunira prochainement pour actualiser le dossier de présentation de la commune et des actions mises en place dans le cadre de ce label. Le dossier doit être transmis au plus tard le 30 avril. Le jury passera entre le 3 juin et le 11 juillet. Thomas Landreau intègre cette commission. Le 4 mars prochain, une réunion est organisée par Anjou Tourisme afin de préparer la visite du jury. Michel Chiron et Sylvie Barbault y participeront.

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC CHOLET AGGLOMERATION DE L'ESPACE FETES ET SAVEURS POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE (délibération n° 2025-005)

Dans le cadre de la saison culturelle Itinérances 2024-2025, Cholet Agglomération organise en partenariat avec la commune de La Plaine, les spectacles « D'ici là » et « L'histoire du loup qui quitta son histoire », qui se dérouleront le samedi 17 mai 2025 à partir de 16 heures, au sein de l'Espace Fêtes et Saveurs. Le conseil municipal valide la convention laquelle définit les modalités de la mise à disposition de l'Espace Fêtes et Saveurs avec Cholet Agglomération.

Des ateliers sont proposés par le Jardin de Verre aux enfants de l'école et à l'association Présence Boc'Age en lien avec les spectacles, le vendredi 16 mai. Les 3 intervenants déjeuneront au restaurant scolaire avec les enfants.

Ce vendredi-là, la gym des aînés sera délocalisée dans une autre salle.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

o Commission bâtiments/équipements sportifs

- Salle multisports

Les tribunes de la salle des sports des Cerqueux seront installées dans notre salle le temps des travaux de construction de la salle des sports des Cerqueux. La livraison est prévue semaine 8.

La commission de sécurité doit passer le 20 février. Julien Thomas a vérifié les installations. Six blocs d'éclairage de sécurité sont hors d'usage et nécessitent un remplacement. Le conseil municipal valide le devis d'un montant de 780.60 euros TTC. L'horloge pour l'éclairage des rampes de la grande salle a été reprogrammée.

- Salle du Parc

Un devis a été établi par l'entreprise Thomas Connect pour l'installation d'une lanterne extérieure avec commande par minuterie. Le coût est de 492.77 euros TTC.

- Salle de la Nongille

Une table a été abimé à l'occasion d'un repas organisé par une équipe de foot. Son remplacement sera facturé à la personne responsable de la dégradation.

Michel Chauveau a sollicité des devis pour son remplacement : Manutan propose 5 tables au prix de 671.10 euros TTC et ALTRAD au prix de 589.92 € TTC.

- Projet toilettes publics

La chaudière de l'église va être enlevée prochainement. La commission projette de transformer ce local donnant sur le parc Saint-Prottais en sanitaire. Le projet est à l'étude.

- Terrain de football

Des arrêtés successifs ont été pris pour interdire son usage en raison de la météo. Le club de foot recherche des créneaux pour utiliser la salle multisports afin d'assurer les entraînements. Le planning ne permet pas de satisfaire toutes les demandes du club.

- Forfait ménage ((délibération n° 2025-012)
Aucune salle communale ne prévoit un forfait ménage. Actuellement, le ménage est réalisé par le locataire. Une caution ménage est demandée à la réservation de la salle. Elle est encaissée uniquement si le ménage n'est pas satisfaisant. Le conseil municipal souhaite la mise en place d'un forfait ménage. Il fixe ce dernier comme suit :
 - salle de la nongille, salle du parc : 75 euros
 - Espace fêtes et saveurs :
 - o grande salle + espace traiteur : 150 euros
 - o grande salle + espace traiteur + salle de restauration : 225 eurosLe locataire sera libre de choisir cette option. Toutefois, ce dernier devra laisser les lieux dans un état correct à savoir : les poubelles vidées, balayage effectué, vaisselle et tables propres.

- o Commission culture

Sylvie Clergeau informe qu'elle s'est positionnée pour la saison 2025-2026 d'Itinérance sur trois actions :

- choix 1 : Itinérance activité (création d'une œuvre)
- choix 2 : spectacle de théâtre amateur
- choix 3 : points de vue – musées (œuvres exposées dans la commune).

- o Commission voirie

- Aménagement accès école
Afin de sécuriser l'accès à l'école aux piétons, la commission a sollicité un devis à l'entreprise Bouchet de Vezins pour réaliser différents aménagements. Le coût s'élève à 13 471.68 euros TTC. Cette dépense sera étudiée lors de la préparation du prochain budget.
- Curage de la marre rue de la Gagnerie
L'entreprise Bouchet de Vezins a chiffré les travaux de curage de la marre avec évacuation de la vase à la somme de 5 623.20 euros TTC. Le conseil décide de solliciter d'autres entreprises et de mettre en option l'évacuation. La commune est propriétaire de terrains à proximité, la vase pourrait être déposée sur ces derniers.

- o Commission communication

Le flash communal est en cours de réalisation.

- o Commission finances

La commission se réunira le 25 mars prochain, à 9 heures pour élaborer les prochains budgets. Monsieur Le Magadou, conseiller aux Décideurs Locaux, sera présent.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Location Espace Fêtes et Saveurs à la Caisse Locale du Crédit Agricole de Vihiers (délibération n° 2025-007)
La Caisse Locale du Crédit Agricole de Vihiers a sollicité la location de l'Espace Fêtes et Saveurs dans sa totalité afin d'organiser leur Assemblée Générale, le vendredi 14 mars prochain qui se décomposera en deux temps : une réunion et un apéritif dinatoire. Ne pouvant accueillir qu'une seule et unique location par week-end, le conseil municipal a fixé le prix de la location à 300 euros pour cette demande. Un tarif ménage a été fixé à 70 euros, le cas échéant.
- Finances – Heures complémentaires (délibération n° 2025-008 et n° 2025-009)
Mesdames Marie-Pierre Groleau et Assinati Himidi ont effectué des heures complémentaires sur la période de novembre, décembre 2024 et janvier 2025 dans le cadre de leur emploi à savoir 24.64 heures pour l'une et 43.57 heures pour l'autre. Ces heures feront l'objet d'une rémunération en février 2025.

- Location salle de la Nongille (délibération n° 2025-011)
Michel Chauveau informe que le Club du Gros Chêne de Saint-Paul du Bois occupe la salle le dimanche matin pour leur activité de palets. Le conseil municipal fixe la location de la salle à 20 euros par mois durant la période de janvier à avril 2025.
- Cholet Agglo Tour
Le dimanche 23 mars, la course cycliste Cholet Agglo Tour est organisée. L'itinéraire de la course passe sur la commune. Les signaleurs désignés sont : Thomas Landreau, David Gourdon, Michel Chiron et Christian Godet.
- Personnel communal
Mme Véronique Marot fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mars. Un pot de départ sera organisé le vendredi 21 mars en présence des conseillers, le Maire Honoraire, collègues, anciens collègues et sa famille. Une invitation sera envoyée. Un présent lui sera remis.
- SIEMML / Repose candélabres Place du Calvaire
Michel Chauveau fait part de la proposition financière du SIEMML pour la repose de 2 candélabres place du Calvaire, suite aux travaux de la salle des fêtes. Le reste à charge pour la commune s'élève à 2 814.10 euros TTC. Ce devis comprend des travaux déjà réalisés. Il sera sollicité un nouveau devis.
- La Filature Numérique
Jocelyn Geais présente au conseil municipal l'espace de coworking « la Filature Numérique », créé par Cholet Agglomération à la destination des entrepreneurs locaux. Elle se situe Zone d'Activité du Carteron, 24 boulevard Pierre Lecoq à Cholet. Il est possible de réserver des salles de réunions et des bureaux. Un article sera mis dans le prochain flash communal.
- Les prochaines séances du Conseil Municipal se dérouleront les : 10 mars 2025, 14 avril 2025, 12 mai 2025 et 16 juin 2025, à 20 heures.

Plus d'autres questions n'étant posées et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance levée à 22h15.

Signature des présents

Le Maire,
Mme BARBAULT Sylvie

Le Secrétaire de séance,
M. Jocelyn GEAIS